



## TARIFS DOMMAGES CORPORELS SUBIS PAR LES SPORTIFS

Classes	A	B	C	D	E	F
Cotisation T.T.C. par adhérent pour le sport pratiqué en tant qu'amateur <sup>(1)</sup>	Badminton Bowling-quilles Cross country Gi Qong Golf Joute Marche Pelote basque Squash Water polo	Athlétisme Aviron Ball trap Base-ball Basket-ball Cyclotourisme Fléchettes Pêche Spéléologie sans plongée Surfing Tir à l'arme Tir à l'arbalète	Boules Boxe Canoë kayak Cyclisme sans moteur Danse Football Full Contact Handball Hockey sur gazon Kick Boxing Lutte Natation Pancrace Patinage à roulettes Poids et haltères Ski nautique Taekwendo Tennis de table Volley-ball Wake Board	Culture physique Escrime Gymnastique Judo Grappling Hockey sur glace Patinage sur glace Pêche sous-marine Plongée sous-marine Spéléologie avec plongée Tennis Tir à l'arc	Aéropage Équitation Karting Luge Rugby à XV Ski	Alpinisme Jeu à XIII Karaté krav Maga Motocross Motoball Polo
Options de garantie						
Option 1 : avance sur recours Garantie des conséquences des préjudices corporels à concurrence de 153 000 €	8,97 €	15,29 €	29,91 €	59,32 €	118,31 €	236,96 €
Option 2 : indemnités contractuelles Décès : Capital de _____ 32 000 € Infirmité permanente : Capital maximum _____ 64 000 €	4,19 €	7,33 €	14,30 €	20,93 €	42,90 €	101,50 €
Option 3 : indemnités contractuelles Décès : Capital de _____ 32 000 € Infirmité permanente : Capital maximum _____ 64 000 € Incapacité temporaire : Indemnité journalière _____ 16 € Hospitalisation : Indemnité journalière _____ 8 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage _____ 830 €	22,15 €	34,76 €	56,12 €	82,63 €	147,15 €	259,02 €
Option 4 : indemnités contractuelles Décès : Capital de _____ 16 000 € Infirmité permanente : Capital maximum _____ 32 000 €	2,09 €	3,66 €	7,15 €	10,46 €	21,45 €	50,75 €
Option 5 : indemnités contractuelles Décès : Capital de _____ 16 000 € Infirmité permanente : Capital maximum _____ 32 000 € Incapacité temporaire : Indemnité journalière _____ 8 € Hospitalisation : Indemnité journalière _____ 8 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage _____ 830 €	13,08 €	20,46 €	32,93 €	48,19 €	85,67 €	148,19 €
Option 6 : indemnités contractuelles <sup>(2)</sup> Décès : Capital de _____ 1 600 € Infirmité permanente : Capital maximum _____ 16 000 € Hospitalisation : Indemnité journalière _____ 4 € Traitement médical : 125 % du tarif responsabilité conventionnel Frais de recherche et de sauvetage _____ 830 €	4,52 €	7,17 €	11,95 €	16,79 €	30,76 €	54,30 €

(1) Lorsqu'un adhérent est inscrit pour la pratique de plusieurs sports, la cotisation qui lui est applicable est celle qui correspond au sport figurant dans la classe la plus élevée.  
(2) L'option 6 est plus spécialement adaptée aux enfants.

Cachet de l'interlocuteur